

Renseignements et renvoi du formulaire auprès de

Gérald Morier-Genoud - Rte du Village 8 - 1084 Carrouge - Tél 021 903 20 12 - gerald@choeur.ch

Le chœur :

Président/e :

Adresse :

NPA : Localité :

Téléphone : Email :

Infos bancaires ou postales du chœur :

(si possible, joindre un B.V.)

Date : Lieu : Signature :

annonce qu'un cours de culture vocale en chorale a été donné par :

Professeur/e :

Adresse :

NPA : Localité :

Téléphone : Email :

Atteste avoir été payé/e par le chœur : (signature)

Les cours ont été donnés aux dates et aux conditions suivantes :

Dates	Prix de la leçon (durée en minutes x Fr 1.50)	Frais de déplacement (km x Fr -.70)	Total
TOTAUX			

10% prix total des leçons + total frais de déplacement = total subside
(max. Fr 50.- par leçon) AVDC

Subside AVDC

--	--	--

REMARQUES :

- Le tarif AVDC est de Fr 1.50 par minute de cours.
- Les frais de transport sont limités à Fr 50.- par leçon. Tarif AVDC : Fr -.70 par km.
- Le chœur paie lui-même le professeur, si possible à la fin du dernier cours.
- A réception du formulaire, l'AVDC rembourse au chœur 10% du salaire du professeur ainsi que les frais de transport.